

# Le droit de l'employé

**Non Marchand**

**Entre aidants  
et soignants :  
qui peut faire quoi ?**

**Chronique juridique**

**Nouvelles règles  
pour la pension de survie**



**Série élections 2014**

## Et maintenant ?

[www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be)

JUN 2014 n° 6

Journal mensuel de la Centrale Nationale des Employés - Ne paraît pas en juillet/août  
Secrétariat administratif: 52 avenue Robert Schuman - 1400 Nivelles

**CNE**

# L'avenir a son syndicat

# Ça Nous Engage

L'image : en vert et contre le TTIP



Michel Renard

Le 15 mai dernier, la CNE participe à l'action contre le traité transatlantique, lors du European Business Summit à Bruxelles. Le monde des affaires et le monde politique négocient cet accord de libre-échange entre l'Europe et les USA, au détriment de nos droits les plus fondamentaux : travail, culture, environnement, alimentation, services à la population... Tout est menacé ! D'autres mobilisations sont prévues : informez-vous sur [www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be).

## Sommaire

2 Ça nous engage

4 Chronique juridique

Nouvelles règles pour la pension de survie

6 Série élections 2014 🏠

Et maintenant ?

La Belgique peut racler les fonds de tiroir... ou en ouvrir un autre  
L'Europe, un message à entendre  
Les Régions reçoivent la patate chaude

10 Non Marchand

Entre aidants et soignants : qui peut faire quoi ?

11 Commerce

Delhaize, Albert Heyn, Carrefour, Aldi, Lidl, Colruyt, CORA...  
un de trop ?

12 Actualité

« Chômeurs à genoux,  
travailleurs au garde-à-vous »

13 Action femmes

Quatre priorités pour faire progresser l'égalité

14 Service

L'index de mai - Infos services

15 C'est arrivé près de chez vous

La CNE récupère 3,5 millions d'euros pour les temps partiels  
de la santé mentale

16 Edito

Pouvoir et contre-pouvoir

## Le chiffre

**9** Au moins 9 pays ont utilisé, en 2013, les assassinats ou les disparitions pour intimider les travailleurs. C'est l'une des conclusions inquiétantes du rapport « world's worst places for workers » (les pires endroits du monde pour les travailleurs), révélé par la Confédération syndicale internationale (CSI) lors de son Congrès à Berlin. Autres chiffres : au cours de la dernière année, au moins 35 pays ont arrêté ou emprisonné des travailleurs, pour s'opposer aux droits démocratiques, à des salaires corrects, à des conditions de travail en sécurité et à des emplois plus sûrs. Dans au moins 53 pays, des travailleurs ont été licenciés ou suspendus parce qu'ils voulaient négocier de meilleures conditions de travail. Dans au moins 87 pays, la loi ou la réalité de certaines pratiques politiques prive certains groupes de travailleurs du droit de faire grève. Le Congrès de la CSI a également attribué le titre du plus mauvais patron à Jeff Bezos, CEO d'Amazon. On ne le félicite pas !



## Bonnes vacances...

Les vacances approchent : quels sont vos droits et obligations en matière de congés ? La CSC fait le point sur la législation relative à la date des vacances, à la

durée des vacances, aux jours de vacances et au pécule de vacances des ouvriers, des employés, des agents des services publics, des jeunes quittant l'école et des chômeurs : consultez la brochure sur [www.csc-en-ligne.be/publications\\_et\\_documentation/brochures/Brochures\\_CSC.asp](http://www.csc-en-ligne.be/publications_et_documentation/brochures/Brochures_CSC.asp). Attention, la loi est un minimum : informez-vous auprès de votre délégué CNE ou d'un centre de services CSC pour savoir s'il existe éventuellement un régime plus favorable dans votre secteur !

## ... ou bon job étudiant !

Si pour vos enfants l'été rime plutôt avec job étudiant, sachez que les Jeunes CSC sont également à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans leurs démarches et les défendre en cas de problème. Toutes les infos sur [www.jeunes-csc.be](http://www.jeunes-csc.be) ou auprès de votre centre de services CSC !

## Merci Madame Hiernaux !

À 96 ans, Emma Hiernaux a pris la peine de nous téléphoner, pour nous dire, « avant de partir », tout le plaisir qu'elle a à lire chaque mois le Droit de l'Employé. Par ce petit mot, nous la remercions chaleureusement, et en profitons pour saluer toutes celles et ceux qui restent affiliés une fois leur carrière professionnelle terminée. Votre cotisation est bien sûr un geste fort de solidarité, mais aussi l'assurance de services et conseils propres à votre situation (en cas de conflit avec l'Office national des pensions, par exemple). La CSC compte d'ailleurs un mouvement de travailleurs (pré)pensionnés ; n'hésitez pas à vous y investir (plus d'infos auprès des PPCA de votre fédération) !

## Ne vous laissez pas menotter !

Dorénavant, les employeurs ont la possibilité de négocier une nouvelle mesure pour contrôler les congés de maladie. Il s'agit d'obliger le ou la malade ayant « sortie autorisée » à rester à son domicile plusieurs heures par jour, à disposition du médecin-contrôle. C'est ce qu'on appelle le « bracelet médical », en référence au bracelet électronique des prisonniers. Si votre employeur annonce qu'il veut intégrer une telle mesure dans le règlement de travail, contactez au plus vite votre secrétariat CNE.



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

### Secrétariat administratif

Chaussée de Louvain, 510 • 5004 Bouge

### Editeur responsable

Felipe Van Keirsbilck

52 avenue Robert Schuman • 1400 Nivelles • 067 88 91 91

### Ont participé à ce numéro

Julie Coumont • Tony Demonté • Marie-Agnès Gilot • Daniëlle

Ernotte • Delphine Latawicz • Stéphanie Paermentier •

Felipe Van Keirsbilck • Angélique Widart

Contact : [prenom.nom@acv-csc.be](mailto:prenom.nom@acv-csc.be)

Couverture : Serge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin



Cne-Gnc/Centrale nationale des employés



@CNEGNC

## Nouvelles règles pour la pension de survie

Depuis presque deux ans, les interlocuteurs sociaux soulignent le décalage entre certains régimes de pension et les évolutions de la société et du marché du travail. Pour tenter de répondre à ces préoccupations, un certain nombre de changements ont été apportés au régime des pensions de survie.

Jusqu'à présent, vous deviez remplir deux conditions pour recevoir une pension de survie : être marié à votre conjoint depuis au moins un an au moment de son décès et être âgé de 45 ans ou plus. Quelques exceptions existaient, mais restaient marginales. Ces deux conditions, de durée du mariage et d'âge, ont été modifiées.

### La fin de la discrimination entre les cohabitants et les couples mariés

Jusqu'à présent, vous deviez donc être marié à votre conjoint depuis au moins un an au moment de son décès pour avoir droit à une pension de survie. L'objectif était bien d'éviter les mariages in extrémis dans le seul but d'assurer un revenu au conjoint survivant.

Un arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, le 15 mars 2011, a été l'occasion de repenser la question relative à la discrimination des couples sous contrat de cohabitation par rapport aux couples mariés. Depuis lors, et sans attendre l'adaptation législative, l'Office national des pensions (ONP) s'est conformé à cet avis et intègre la période de cohabitation légale dans le calcul de l'année

de mariage : si, au moment où votre conjoint décède, vous êtes mariés depuis moins d'un an, l'ONP vérifie votre éventuel contrat de cohabitation légale précédant le mariage. Cette période de cohabitation compte pour le calcul de l'année de mariage et vous permet ainsi de disposer d'un droit à la pension de survie (pour les 45 ans et plus) ou à l'allocation de transition (pour les moins de 45 ans : voir ci-dessous).

Exemple : Un couple de 47 ans est sous contrat de cohabitation légale depuis le 1er février 2012. Ils se marient le 6 juin 2013. L'époux meurt dans un accident de voiture, le 15 décembre 2013. La période de mariage de 6 mois n'étant pas suffisante pour justifier d'un an de mariage, l'ONP va vérifier si un contrat de cohabitation légale existait avant le mariage. C'est bien le cas ici car le couple était sous contrat de cohabitation depuis 1 an et 4 mois. Il manque 6 mois de mariage à l'épouse pour bénéficier d'une allocation de transition. Il y a plus de 6 mois de cohabitation légale. Elle disposera donc d'une pension de survie.

Cette disposition est d'application avec effet rétroactif au 1er janvier 2000 (date à laquelle la législation sur la cohabitation légale est entrée en vigueur).

un petit revenu complémentaire ne pouvant pas dépasser un plafond bien déterminé. Son dépassement de 15% ou plus engendrait une diminution équivalente de la pension de survie de l'année en cours. Cette règle a longtemps été considérée comme un piège à l'inactivité, car elle obligeait le bénéficiaire de la pension de survie, souvent une femme, à faire un choix entre sa rémunération professionnelle et sa pension de survie. Sans compter que cette pension de survie est souvent au moins équivalente à la rémunération professionnelle perçue par le conjoint survivant. En choisissant de garder la pension de survie, la personne ne se constituait plus de droits propres à la pension.

A partir du 1er janvier 2015, une distinction sera faite entre le conjoint survivant de moins ou de 45 ans et plus.

### Pour les moins de 45 ans

Si vous avez moins de 45 ans et que vous disposez de revenus professionnels, vous bénéficiez d'une allocation temporaire de transition, cumulable sans limite avec vos revenus professionnels ou des indemnités de maladie.

Par contre, si vous avez moins de 45 ans et êtes sans revenu professionnel, votre allocation de transition est limitée dans le temps : elle sera octroyée durant 12 mois. Si vous avez des enfants à charge, pour lesquels vous recevez des allocations familiales, cette période est étendue à 24 mois.<sup>1</sup> Au-delà de cette période, vous devenez demandeur d'emploi et bénéficiez d'une allocation de chômage sans passer par la période d'insertion, mais avec toutes les conditions d'activation propres à la législation du chômage.

### EN BREF

Les règles pour la pension de survie ont été modifiées. Désormais, la cohabitation précédant le mariage est prise en compte et les moins de 45 ans peuvent également prétendre à une allocation de transition.

### Pour les moins de 45 ans : une allocation de transition

Le législateur a décidé, par la même occasion, de modifier la règle interdisant le cumul entre la pension de survie et le revenu du travail. Jusqu'à présent, le bénéficiaire d'une pension de survie, qu'il soit salarié ou indépendant, pouvait percevoir

## Pour les plus de 45 ans

Si vous avez plus de 45 ans, par contre, vous continuez à percevoir une pension de survie, car le législateur considère que vos chances de trouver un travail ou de compléter un travail à temps partiel sont plus minces. La condition d'âge passera progressivement de 45 ans en 2015 à 50 ans en 2025.

Cette disposition entre en vigueur au 1er janvier 2015. Le bénéficiaire d'une pension de survie au 31 décembre 2014 pourra continuer à en disposer et ne sera pas visé par l'allocation de transition.

Attention : l'octroi de cette allocation de transition ou de pension de survie est conditionné par l'existence d'une cohabitation légale ou d'un mariage depuis au moins un an entre le conjoint survivant et le défunt (voir ci-dessus).

*Angélique Widart*

*1 L'enfant naissant dans les trois cent jours après le décès ouvre le même droit à une allocation de transition de 24 mois pour le conjoint survivant.*

## Qu'en penser ?

Cette réforme de la pension de survie est une avancée vers l'individualisation des droits, que la CNE réclame depuis de nombreuses années. En effet, elle supprime ce qu'on appelle un « droit dérivé » qui instaure une dépendance financière entre deux époux (le plus souvent, c'est la femme qui dépendait de son conjoint pour pouvoir bénéficier d'une pension). Cette législation était en réel décalage avec l'évolution de notre société et de la famille. La prise en compte de la cohabitation va d'ailleurs dans le même sens : il s'agit d'intégrer les nouvelles formes de choix de vie de la population - cependant toujours conditionnée par le mariage, malheureusement.

En revanche, cette réforme risque de pénaliser certaines personnes en les soumettant à la politique d'activation des chômeurs, dont nous dénonçons l'injustice. Ce problème reflète bien l'enjeu de l'individualisation des droits : prévoir la transition, pour permettre à chacune et chacun de se créer des droits propres via le nouveau système, sans laisser les bénéficiaires de l'ancien système sur le carreau.

## Un congé parental et une assistance médicale pour le personnel des ambassades !

Depuis le 3 mai 2014, tous les travailleurs liés par un contrat de travail et soumis à la législation portant sur la sécurité sociale des travailleurs disposent du droit au congé parental et au congé pour l'assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade. Le travailleur, pour bénéficier de ce droit, ne doit relever d'aucune autre législation lui octroyant le droit au congé parental ou à l'assistance médicale.

Cette nouvelle disposition permet aux travailleurs contractuels des ambassades étrangères situées en Belgique de disposer d'un droit au congé parental et au congé pour assistance médicale.

Cette modification permet à la législation belge de se conformer à la directive européenne de 2010 relative au congé parental, qui octroie le droit au congé parental pour une période d'au moins 4 mois à tous les travailleurs sous contrat de travail.





## Et maintenant ?

Le 25 mai dernier, nous avons élu nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. Depuis septembre, chaque mois, nous vous avons présenté un enjeu de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. À l'heure où les alliances politiques se négocient, il est temps de les rappeler.

Et voilà. Après des mois de campagne électorale, nous connaissons les nouveaux partis au pouvoir aux parlements européen, fédéral et régionaux. C'est avec eux que nous allons devoir discuter, négocier et même lutter pour réaliser notre projet social. Autant le dire de suite : nous avons du pain sur la planche.

## La Belgique peut racler les fonds de tiroir... ou en ouvrir un autre



À l'heure où nous écrivons ces lignes, les tractations politiques pour former une majorité fédérale battent leur plein : beaucoup de scénarios sont encore possibles et il ne serait pas prudent de parier sur la composition du prochain gouvernement. Mais quoi qu'il advienne, les cinq prochaines années s'annoncent ardues, malheureusement. Il reste beaucoup à faire pour réduire les inégalités de toutes sortes dans notre pays et construire une société où chacun peut s'épanouir.

### Vaches maigres en vue

En décembre dernier, la Belgique a ratifié le TSCG, nom barbare utilisé pour désigner le traité budgétaire européen, qui instaure la fameuse « règle d'or ». Désormais, notre pays est tenu de ne jamais dépasser un déficit de 0,5% et de se désendetter rapidement, sous peine d'être sanctionné automatiquement par l'Europe. Concrètement, cela signifie que l'Etat doit économiser environ 13 milliards d'euros par an. Au moment où la priorité serait d'investir, cette politique est évidemment absurde, et nous continuerons de la dénoncer.

En attendant, il n'y a pas 36 manières d'économiser de l'argent. On peut augmenter les recettes, limiter les dépenses, ou les deux à la fois. Côté recettes, de nouveaux impôts

pourraient faire l'affaire. Mais on sait combien ils sont impopulaires, et aucun parti dans la course aujourd'hui ne s'est risqué à défendre cette idée lors de la campagne électorale - mis à part le PS, qui s'est engagé à taxer le capital, mais se trouvera très isolé sur ce point s'il fait partie de la majorité. On semble donc se diriger plutôt du côté de la réduction des dépenses, apparemment plus facile à faire accepter à la population. En clair, cela se traduit par des coupes dans les prestations sociales (allocations de chômage, pensions, remboursement des soins de santé...) et les services à la population (accueil de la petite enfance, des personnes handicapées ou âgées, éducation, prévention, transports en commun, accès à la culture...).

Alors, quels sont les enjeux des prochains mois, au niveau fédéral ? Plusieurs dossiers importants nous attendent.

### Le régime de chômage

L'une des pires casseroles du gouvernement sortant est sans aucun doute la réforme du chômage, qui sanctionne les sans-emploi sans s'attaquer aux causes du chômage. La pression des syndicats, au sein du comité de gestion de l'ONEm, a déjà permis quelques corrections, annoncées durant la campagne électorale. Mais il reste encore beaucoup

à faire pour protéger les travailleurs avec ou sans emploi, à commencer par créer de l'emploi.

### L'emploi

Durant la campagne, tous les partis ont mis l'accent sur l'emploi. Evidemment, les recettes varient, mais consistent essentiellement en des réductions de cotisations pour les employeurs, qui n'ont jusqu'à présent jamais fait leurs preuves. Nous continuons de défendre l'investissement dans les secteurs durables, comme la transition écologique et les services à la population, et la réduction collective du temps de travail pour créer de l'emploi de qualité.

### La concertation sociale

En janvier, un nouvel accord interprofessionnel (AIP) sera négocié : il s'agit pour les syndicats et les employeurs de se mettre d'accord sur la base des conditions de travail et de salaire pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur privé. En 2011 et en 2013, ces négociations ont échoué et le gouvernement a repris la main, imposant des mesures largement défavorables aux travailleurs. Nous devons absolument récupérer notre rôle dans la concertation sociale et notre liberté de négociation col-



lective, qui sont les seuls à avoir fait leurs preuves en termes de progrès social. A ce propos, en 2015, l'arrêté royal bloquant les salaires arrivera à son terme. Ici aussi, nous devons mettre la pression pour qu'il ne soit pas reconduit, et permettre aux secteurs de négocier des augmentations collectives de salaire !

### Les pensions

Après la pause électorale, la réforme des pensions devrait reprendre de plus belle. Les dangers sont connus : le recul de l'âge de départ à la retraite et l'affaiblissement de la pension légale, ce qu'on appelle le « premier pilier ». Ici aussi, nous devons nous mobiliser pour permettre à chacune et chacun de profiter dignement de sa pension.

### La transition écologique

Alors que le défi climatique se fait de plus en plus pressant, la crise semble l'avoir relégué au dernier rang des préoccupations politiques. Dommage, car la transition vers un mode de vie bas carbone et plus respectueux de l'environnement est une réelle opportunité économique. En l'envisageant comme un investissement et non pas une charge pour la société, on pourrait créer des emplois de qualité, profitables autant aux travailleuses et travailleurs qu'à la société. Le raisonnement est d'ailleurs applicable pour une foule de secteurs qui sont aujourd'hui délaissés par les autorités publiques : la santé, la prise en charge des personnes dépendantes, l'accueil de l'enfance représentent des gisements d'emplois utiles et durables, non délocalisables, qui profitent à l'ensemble de la population.

### La clé : la fiscalité

Elle a été l'un des thèmes de la campagne électorale, chaque parti allant de sa recette ou de son électrochoc fiscal. C'est logique : pour mener des politiques, il faut des moyens. Une éventuelle réforme de la fiscalité devra en tout cas aller dans un seul sens, selon nous : celui de la justice fiscale, dans lequel les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. A ce titre, le capital et les grosses sociétés disposent toujours des plus belles car- rures...



### Verte claque !

*Pourquoi Ecolo a-t-il perdu la moitié de ses électeurs ? Impossible de le savoir vraiment. A la CNE, nous avons vertement reproché aux partis de « l'Olivier » (PS, Ecolo, cdH) d'avoir soutenu le TSCG (voir page 6), qui pèsera dramatiquement sur les politiques sociales ou écologiques de demain. Est-ce une des raisons qui a conduit plus d'un électeur vert à aller voir ailleurs ? Et, si oui, la distribution des claques s'est-elle faite équitablement ?*

*Ce qui est sûr, c'est qu'avec la crise qui s'éternise, la préoccupation pour notre planète risque d'être (encore !) moins présente dans nos parlements. Et c'est inquiétant : on ne construira pas de justice sociale sur une planète dévastée. (Pas plus que d'environnement protégé dans un monde d'inégalités sauvages). La CNE réclame depuis longtemps de changer de modèle de développement, de se libérer de l'obsession de la croissance. Les verts affaiblis, verra-t-on les autres partis s'intéresser (vraiment) aux défis écologiques ? Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas gagné d'avance...*

### Débarassés du communautaire ?

*Malgré son succès, la NVA est contournable. Ceci fait dire à certains qu'on est - pour un temps - débarrassé des débats communautaires. Pas si sûr ! La réforme de la constitution et BHV n'ont jamais été notre tasse de thé. La défense de la Sécu, si ! Or, le prochain gouvernement risque de poursuivre, sans grands débats constitutionnels, la scission de cette Sécu. C'est le pire effet de la peste communautaire. Ce serait nous mentir que de nous faire croire que cette menace a disparu.*

*Le premier devoir de nos élus, c'est de protéger la Sécu. Peu importe que ceux qui s'y attaquent mettent un masque « communautaire » ou « socio-économique »*



## L'Europe, un message à entendre



### **Suicide européen, mode d'emploi.**

*Ce qu'ils sont incapables de faire à 28 (harmoniser vers le haut nos droits sociaux), nos Chefs d'Etat le réussiraient-ils mieux à 78, en mettant autour de la table les 50 Etats des USA, dans un « Grand Marché » transatlantique ? 28 « Etats-Désunis » face au bulldozer commercial des USA ?*

*Alors même que les USA sont un des seuls pays du monde à n'avoir pas ratifié les conventions internationales contre le travail des enfants, l'esclavage ou la répression des syndicats ? Ceux qui veulent négocier ce Grand Marché (TTIP) organisent le suicide de notre Europe. Autant le savoir, pour résister tant qu'il est encore temps. (voir l'Image, page 2).*

« L'Europe se lève avec la gueule de bois », pouvait-on lire un peu partout dans la presse du lundi matin, lendemain du scrutin européen. Il est vrai que la sensation est nauséuse : aux quatre coins du vieux continent, les partis d'extrême-droite se sont hissés au pouvoir, arrivant même en tête en France, au Royaume-Uni et au Danemark.

En Autriche, Hongrie, Suède et Grèce, l'extrême-droite n'est pas le premier parti, mais a réalisé un score très inquiétant. Comment interpréter ces résultats ? « C'est difficile de tirer des conclusions générales, car le scrutin européen se joue aussi sur des questions nationales, propres à chaque Etat », répond Étienne Lebeau, expert des questions européennes à la CNE. « Mais je dirais qu'il y a deux messages. Premièrement, il y a une réaction de refus du transfert de compétences autrefois nationales vers l'échelon européen. L'UE a de plus en plus de choses à dire par rapport à la politique budgétaire, par rapport aux salaires, et c'est considéré comme illégitime par beaucoup de citoyens européens. Ils ont l'impression d'un hold-up. Deuxièmement, il y a l'idée que cette crise a été provoquée par certains (les Grecs, les Espagnols, etc.), et qu'il faut donc réduire les liens politiques avec ces pays. » Alors qu'il s'agit clairement d'une crise du système capitaliste, les Européens cherchent un bouc émissaire : que ce soit vers les Grecs, les chômeurs ou les immigrés, les partis d'extrême-droite sont parvenus à détourner la colère des citoyens. « Or cette crise est une crise du système européen. Les Etats membres et les instances européennes en sont donc collectivement responsables. On n'a pas voulu voir qu'une zone euro construite sur une base néolibérale et financière allait droit dans le

mur ». Et dans les Etats qui subissent le plus durement les cures d'austérité de la troïka<sup>1</sup> ? En Espagne, les petits partis de gauche, et notamment le parti Podemos, issu du mouvement des Indignés, ont fait une percée remarquable. En Grèce, malgré le score pré-occupant de l'extrême-droite, c'est le parti de la gauche radicale Syriza qui remporte les élections. Là aussi, le vote des citoyens exprime une réelle contestation vis-à-vis de l'Europe. Mais avec des revendications aux antipodes de celles de l'extrême-droite : il ne s'agit pas de « faire pourrir l'Europe de l'intérieur », comme l'a proclamé Marine Le Pen, Présidente du Front national français, mais bien de lui donner un autre cap, celui d'une Europe sociale, juste et solidaire.

### **On prend les mêmes... mais on ne recommence pas !**

Malgré cette poussée de l'extrême-droite et des partis eurosceptiques<sup>2</sup>, c'est la droite conservatrice qui garde le plus grand nombre

de députés européens. Comme en 2009, les socialistes arrivent en deuxième position, et les libéraux restent le troisième groupe du Parlement européen, suivis par les Verts et la gauche radicale. Ainsi, même si les trois premiers groupes politiques ont perdu des plumes, les grands équilibres ne sont donc pas réellement bouleversés. Pourront-ils pour autant continuer leurs politiques comme si de rien n'était ? Ce serait une erreur : avec un taux de participation de seulement 43% à travers tout le continent et le vote de contestation d'une grande partie des électeurs (dans un sens comme dans l'autre), nos élus doivent impérativement redonner le goût de l'Europe à tous ses citoyens.

Et la première chose à faire, c'est mettre un terme aux politiques d'austérité. Celles-là même qui, en 5 ans, ont fait exploser le chômage, dégradé la santé des gens, appauvri les pensionnés, coupé dans l'éducation et les services à la population, écrasé les salaires... sans jamais toucher au secteur financier, au pourcent le plus fortuné, aux intérêts des multinationales. De nombreux acteurs l'avaient annoncé, l'expérience l'a désormais démontré : l'austérité est le problème, pas la solution.

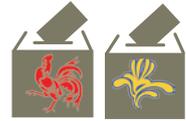
<sup>1</sup> La troïka désigne le trio qui impose les plans d'austérité (cyniquement appelés « plans de sauvetage ») depuis la crise de 2008, à savoir la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne. Aucune de ces institutions n'est élue démocratiquement.

<sup>2</sup> On distingue généralement les eurosceptiques, qui sont en désaccord avec les politiques européennes menées à un moment précis, et les europhobes, qui rejettent le principe même de l'Union européenne.

## L'Europe plus démocratique, vraiment ?

Pour la première fois, le président de la Commission européenne sera choisi en fonction du résultat des élections. Plus précisément, les chefs d'Etat et de gouvernement proposeront au Parlement européen un candidat « en tenant compte des élections au Parlement européen ». Le candidat devra ensuite être approuvé par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Auparavant, le Conseil désignait son candidat sans lien avec le choix des électeurs ; c'est donc sans conteste un pas vers plus de démocratie, du moins sur la forme. Car sur le fond, les critiques sont plus sévères : « Conçue par la Commission sortante, la « Stratégie 2020 » a défini la feuille de route de l'Union européenne jusqu'à la fin du mandat de la prochaine Commission. Et pis encore, le budget, qui précise le financement des politiques communes (politique agricole, fonds structurels, programmes européens de recherche, etc.) de l'UE est figé pour sept ans, jusqu'en 2020. Le Parlement européen élu en 2014 siègera jusqu'en 2019... Une mandature pour rien ! », selon Jacques Le Cacheux, professeur à l'Université de Pau.

# Les Régions reçoivent la patate chaude



## L'Olivier, le plus naturel

*Si nous ramenons les pourcentages obtenus aux partis qui occuperont au moins un siège au Parlement wallon, près d'un Wallon sur deux se positionne clairement pour une politique de gauche. Si on y ajoute les voix du CDH, ce sont 2/3 des wallons qui souhaitent, au pire, une politique de centre-gauche. Dès lors que le PTB a déjà annoncé son refus de participer à une coalition, il nous semble que construire la majorité la plus démocratique consisterait à reconduire la majorité PS-CDH-ECOLO, avec 62,7% des sièges. Certes, l'alliance PS-MR-CDH qui est régulièrement évoquée constituerait une majorité plus lourde. Mais de la part du PS, s'encombrer sans nécessité d'un programme libéral pour constituer un gouvernement résonnerait sans aucun doute comme une trahison pour la moitié des électrices et des électeurs wallons...*

Dossier réalisé  
par Julie Coumont

## De bonnes nouvelles de Bruxelles ?

*Bruxelles est la région du pays où aucun parti d'extrême droite n'atteint les 2%. Au sein du collège néerlandophone, la NVA arrive en 4ème position (après le VLD, le SPA et Groen), très loin de son score en Flandre. C'est une bonne nouvelle : ce parti est non seulement séparatiste, mais aussi brutalement anti-social. Et affiche pour les Bruxellois un mépris absolu.*

*Dans le collège francophone, les partis de gauche font 33 sièges sur 72 : presque le double des 18 du MR. Même si une coalition intégrant la gauche radicale est peu probable, il est possible de faire, à Bruxelles, une majorité de progrès social. Les électeurs qui ont donné la première place au PS comprendraient-ils qu'il fasse maintenant un choix vers la droite ?*

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, l'heure est toujours aux consultations politiques au moment où nous bouclons notre édition. Le Parti socialiste, arrivé en tête des deux élections régionales, est à la manœuvre pour former une majorité.

Le CDH, le MR et le FDF (voire Ecolo ?) sont susceptibles de monter dans le gouvernement. Les coalitions possibles sont ainsi loin d'être confortables et nous promettent quelques années de tensions sociales. D'autant que les Régions ont hérité de matières potentiellement explosives avec la sixième réforme de l'Etat.



## L'emploi

Les partis flamands y tenaient particulièrement et l'ont obtenu : le contrôle de la disponibilité des travailleurs sans emploi est désormais confié aux Régions, qui se chargeaient déjà de les accompagner dans leurs recherches. Celles-ci sont également compétentes pour la politique des « groupescibles », qui octroie des réductions de cotisations sociales aux employeurs s'ils embauchent certaines catégories de personnes. Les Régions reprennent aussi les titres-services, avec tous les dilemmes qu'ils posent : entre le coût pour la société et l'insécurité pour les travailleuses et travailleurs, cet argent pourrait sans doute être mieux utilisé. On le voit, la clé de tous ces défis est avant tout la création d'emplois durables, non délocalisables, de qualité et profitables à l'ensemble de la société. Les Régions ont

dorénavant l'opportunité d'y contribuer, en investissant notamment dans les services à la population et la transition écologique.

## La santé

Ce n'était pas une bonne idée, mais il faut désormais faire avec : une partie importante des soins de santé et les maisons de repos sont passées aux Régions, sans l'entièreté des moyens financiers qu'elles nécessitent. Nous devons donc encourager fortement nos gouvernements régionaux à faire de ces politiques, essentielles pour la population, une priorité budgétaire. D'autant que financer le secteur non-marchand n'est pas une charge pour la société, mais bien un investissement économique et social qui a déjà fait

ses preuves. Un grand travail de conviction sera nécessaire.

## L'enseignement

Pour être exact, l'enseignement est une compétence non pas des Régions, mais de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui rassemble les députés wallons et bruxellois francophones. Il ne s'agit pas d'un nouveau transfert, mais les défis sont de plus en plus criants. Aujourd'hui, notre enseignement est l'un des plus inégalitaires et a besoin d'une politique cohérente, volontariste et efficace. Les pistes sont connues, à commencer par favoriser le tronc commun, réaliser la mixité sociale et assurer des conditions de travail correctes aux enseignantes et enseignants.

## Entre aidants et soignants : qui peut faire quoi ?

Trois protocoles clarifient les rôles chez les professionnels des soins et de l'aide, souvent amenés à se croiser à travers leurs patients.

« En tant qu'éducateur, et en l'absence de personnel infirmier, puis-je injecter sa dose d'insuline à un résident diabétique ? », « Si un enfant qui est sous ma responsabilité en tant que puéricultrice, fait de la fièvre, puis-je lui mettre un suppositoire antipyrétique ? », « La personne âgée chez qui je preste comme aide familiale me demande de lui mettre ses gouttes dans les yeux... Qu'est-ce que je risque en le faisant ? »... Autant de situations vécues chaque jour, pour lesquelles le travailleur est tiraillé entre les demandes (voire exigences) des usagers, ou de l'employeur, et les limites légales (pas toujours claires) de sa profession.

Depuis le 24 février 2014, trois protocoles d'accord ont été signés en Conférence interministérielle.<sup>1</sup> Ils concernent la relation entre les professionnels de trois secteurs dépendant des Régions et/ou Communautés et la profession infirmière qui, elle, dépend du fédéral.

### Qui est concerné ?

Pour le secteur de l'aide à domicile, les prestataires d'aide et d'accompagnement des services agréés d'aide à domicile : essentiellement les aides familiales. Pour le secteur de l'aide aux personnes handicapées, les prestataires de soins et d'accompagnement : principalement les éducateurs. Pour le secteur de la petite enfance, les puéricultrices et accueillantes.

### Quel est l'objectif ?

Il s'agit de clarifier le rôle des uns et des autres par rapport à la profession infirmière. Mais aussi d'organiser une concertation structurelle entre ces professionnels, en respectant leurs compétences respectives et en mettant l'utilisateur au cœur de cette organisation pour des prises en charge de qualité. Il n'est pas question de faire porter par les travailleurs des services d'aide et d'accompagnement des responsabilités

supplémentaires, ni de leur permettre de suppléer au manque de personnel de soins, ni de les empêcher de prendre en charge les bénéficiaires de façon globale.

### Tout est-il permis ?

Non évidemment. Il faut distinguer d'une part les activités qui peuvent être réalisées par un infirmier mais ne doivent pas forcément l'être par lui : il s'agit des activités d'aide à la vie quotidienne (manger, boire, se laver, se déplacer, éliminer) qui pourraient être effectuées par l'entourage, et donc par d'autres professionnels, et ce de manière autonome. D'autre part, les actes repris dans les arrêtés royaux n°78 et du 18 juin 1990 sont réservés aux praticiens de l'art infirmier.

### Qu'est-ce que ça change ?

Si vous êtes éducateur, aide familiale, puéricultrice... il y a beaucoup de chances (de risques) que vous exécutiez ces actes depuis des années, sans aucun problème. Mais dorénavant, pour pouvoir continuer à les pratiquer, un accord clair et écrit doit exister entre un professionnel des soins de santé et votre service. Les signataires se sont également formellement engagés à faire des efforts de formation en lien avec ces actes autorisés : n'hésitez donc pas à les réclamer à votre employeur, et à y participer.

Même s'ils ne sont pas parfaits, ces textes ont le mérite d'exister et constituent un premier pas. Ils devront être confrontés à la réalité du terrain et évalués. Pour le secteur de l'aide aux personnes handicapées, une étude universitaire est déjà prévue.

Marie-Agnès Gilot

<sup>1</sup> Une Conférence Interministérielle (« CIM ») rassemble les ministres émanant des différentes entités (Fédéral, Régions, Communautés) compétents dans la matière concernée, ici en l'occurrence, la santé.

### → Brèves

#### Laborantins et techniciens en imagerie médicale

Si vous exercez une de ces deux professions, une nouvelle réglementation vous impose de disposer d'une formation et d'être enregistré, sauf à faire la preuve d'une ancienneté suffisante. Vous pouvez introduire votre dossier auprès du SPF Santé publique jusque décembre 2014. Pour de plus amples informations et pour un soutien, n'hésitez pas à contacter la CNE.

#### Sages-femmes

Depuis quelques années, la formation de sage-femme est indépendante de la formation infirmière en soins généraux. La question de savoir si la sage-femme peut encore exercer la fonction d'infirmière dans une unité de soins autre que la néonatalogie, l'obstétrique et la gynécologie se pose de plus en plus. La CNE avait interpellé la Ministre à ce sujet. Bonne nouvelle : une loi vient d'être votée et garantit que les sages-femmes qui sortent de l'école jusqu'en 2018 pourront continuer à exercer dans l'ensemble des services. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter la CNE.

Plus d'infos auprès de vos délégués CNE ou en ligne :

<http://www.cne-gnc.be/non-marchand/publications> > Les articles parus dans le Droit de l'Employé

## Delhaize, Albert Heyn, Carrefour, Aldi, Lidl, Colruyt, CORA... **un de trop ?**

Depuis quelques temps, les géants de l'alimentaire en Belgique s'alarment. A chaque annonce de résultats trimestriels, la presse économique s'empare des commentaires des CEO et sème un léger vent de panique parmi les travailleuses et travailleurs. Les employeurs en profitent pour glisser quelques mesures d'austérité qui, si elles ne font pas taches avec le contexte ambiant, n'ont rien à voir avec le problème. Analyse.

**D**ernier exemple en date : en mai, malgré des résultats du groupe assez bon, le fraîchement nommé CEO de Delhaize Belgique, Frans Muller, commente la situation. D'après lui, les résultats escomptés ne sont pas atteints ; il faut donc diminuer les coûts dans les supermarchés du pays.

Pour la CNE, pas question d'aller si vite : avant de s'embarquer dans des solutions qui touchent les travailleuses et travailleurs, nous devons clairement identifier le problème.

### Une concurrence féroce... mais surtout très pratique pour les employeurs

Sur le petit territoire belge, tous les concurrents de la grande distribution ne jouent pas selon les mêmes règles. Albert Heyn, par exemple, est souvent pointé du doigt pour les marchandises qu'il achète aux Pays Bas à des coûts moindres que ses concurrents belges, ce qui lui permet d'abaisser ses prix sans mettre en péril sa rentabilité.

Le système des barèmes à l'ancienneté, selon lequel le salaire augmente avec l'ancienneté dans l'entreprise, est également mis en cause. Les nouveaux distributeurs bénéficient de facto d'un avantage : arrivé sur le marché belge il y a 2 ou 3 ans, Albert Heyn ne compte pas des travailleurs avec une très grande ancienneté. Mais d'une part, cet avantage ne durera pas et, d'autre part, les autres distributeurs comblent leur retard en renouvelant leur personnel et en embauchant sous contrats précaires ou étudiants.

Par ailleurs, le secteur accuse la crise et la baisse du pouvoir d'achat des clients. Le gel des salaires, la hausse des loyers et de l'énergie, les restructurations ont fait de 2013 la première année depuis longtemps à avoir vu la consommation alimentaire des ménages reculer. Pourtant, les employeurs de la distribution eux-mêmes ont refusé toute augmentation du pouvoir d'achat direct de leurs travailleurs : aucun renforcement du statut, aucune augmentation des heures des contrats à temps partiel, aucune limitation des contrats précaires. C'est ce qui s'appelle scier la branche sur laquelle on est assis !

Autre fausse explication : la révolution internet, qui diviserait par trois les « coûts de personnel ». Les employeurs utilisent cette

menace pour faire accepter plus de flexibilité au personnel des magasins. Pourtant, mise à part quelques exceptions, ceux qui organisent l'e-commerce et la franchise sont les mêmes que ceux qui détiennent les magasins intégrés. Le commerce en ligne ne représente donc pas une concurrence implacable, mais bien une diversification des sources de bénéfices. Quant au personnel, il y perd à chaque fois : dans les entrepôts de l'e-commerce où les conditions de travail sont mauvaises, et dans les magasins où la pression permet des baisses de ses conditions de travail (flexibilité...).

### La CNE n'est pas dupe

On le voit, les solutions proposées par les employeurs s'appuient sur de mauvais constats : ce n'est pas en diminuant les « coûts salariaux » du personnel que le secteur s'en sortira, bien au contraire. Face aux attaques qui se préparent, la CNE défend une seule solution : la solidarité. Ni confiance, ni méfiance, juste la certitude que nous mènerons les combats ensemble sans résignation, ni aveuglement. Le jeu de la concurrence ne se fera pas sur notre dos, ni dans notre dos !

*Delphine Latawiec*

### → Brèves

#### Orchestra reprend Home Market

Il y a quelques semaines, la direction d'Home Market avait annoncé sa volonté de fermer l'entreprise. Un repreneur s'est finalement manifesté : il s'agit du groupe Orchestra, implanté en Belgique depuis quelques années et qui a notamment racheté Prémaman (restructurée en 2012, avec le licenciement d'une partie du personnel) et Baby 2000. Affaire à suivre !

#### A ne pas manquer ce mois-ci !

Vous travaillez en CP 311, 202 ou 312\* et vous êtes affilié ou affiliée depuis au moins décembre 2013 ? Vous recevrez bientôt un bon de prime syndicale, à savoir une ristourne sur vos cotisations ! Contactez au plus vite votre équipe CNE ou consultez le site [www.cne-gnc.be/commerce](http://www.cne-gnc.be/commerce) pour en savoir plus.

\*Vous trouverez votre numéro de commission paritaire (CP) sur votre fiche de paie ou auprès de votre délégué CNE.

## « Chômeurs à genoux, travailleurs au garde-à-vous »

La politique du gouvernement en matière de suivi des chômeurs est devenue une partie de chasse en règle : si on cumule les mesures prises en matière de limitation des allocations d'insertion dans le temps et le durcissement des sanctions ONEm, y compris pour les travailleurs à temps partiel, ce seront plus de 100.000 personnes qui seront sanctionnées par l'ONEm courant 2014-2015. Par ailleurs, 150.000 personnes et leurs familles respectives seront contraintes de vivre en-dessous du seuil de pauvreté à cause de la dégressivité accrue des allocations de chômage.

Si ces mesures semblent cibler les travailleurs sans emploi, elles entraîneront aussi un recul social pour les travailleuses et travailleurs. Nombreux sont ceux qui ont peur de perdre leur travail et de s'entendre dire : « Si tu n'es pas content, tu dégages ! Il y en a dix qui attendent derrière la porte ! » Ce n'est pas un hasard si les maladies liées au stress, au harcèlement ou au burn out battent des records en Belgique. La souffrance des travailleurs privés d'emploi et celle des travailleurs sont les côtés pile et face d'une même pièce ! « Chômeurs à genoux, travailleurs au garde-à-vous » : une vieille recette libérale.

### L'inacceptable accepté

Chaque fois que des mesures touchent plus durement les travailleurs sans emploi, les travailleurs qui ont un contrat en subissent également les conséquences. Ils acceptent de travailler dans de moins bonnes conditions pour éviter de se trouver sans emploi. Et cette acceptation met à nouveau la pression sur les sans-emploi.

Par exemple, il n'est pas rare que pour obliger des travailleurs à presser des heures supplémentaires ou des tâches non prévues au contrat, sciemment, des employeurs ne délivrent pas les documents Activa. Conséquence : le travailleur est privé de revenus et dans l'impossibilité

de quitter son emploi, sous peine de sanction. Autre exemple : dans le secteur des titres-services, lorsqu'un client est absent, la travailleuse doit se voir proposer un remplacement, et si l'employeur n'en a pas la possibilité, la travailleuse maintient le droit à sa rémunération. Dans les faits, nombre d'employeurs demandent à l'ouvrière de prendre congé, soit en déduisant un jour de vacances, soit en pointant une « absence autorisée » (congé sans solde). Les conséquences sont lourdes sur le salaire, mais également sur le droit aux allocations de chômage. Des compléments sont effet parfois à rembourser car l'ONEm estime que les absences autorisées sont du chômage volontaire.

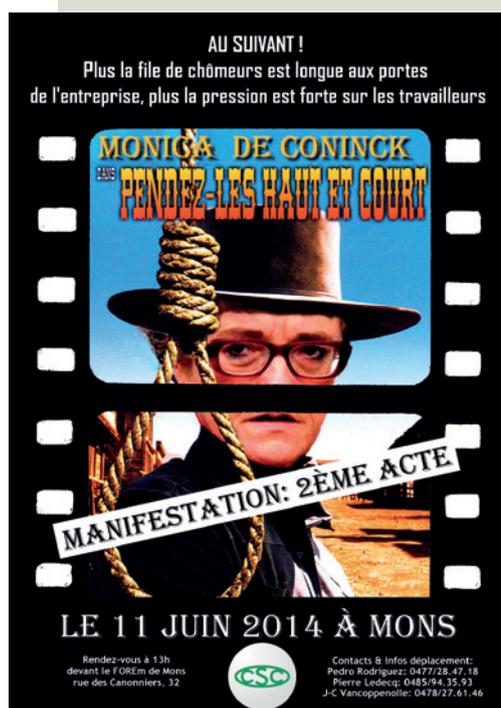
### La CSC lance la campagne « Au suivant ! »

Certains discours politiques, surtout ceux des partis de la droite francophone et néer-

landophone, stigmatisent les chômeurs et les opposent aux actifs. Ces préjugés anti-chômeurs ne visent qu'à diviser le monde du travail et à affaiblir tous et toutes. En tant qu'organisation syndicale, la CSC est convaincue qu'il faut préserver à tout prix la solidarité entre ceux qui ont un emploi et ceux qui galèrent parce qu'ils n'en ont pas ! Défendre une assurance chômage forte, c'est dans l'intérêt de tous...

C'est pour cette raison que la CSC a lancé la campagne « Au suivant ! » à travers toute la Wallonie et Bruxelles. Une semaine de sensibilisation a déjà été organisée entre le 19 et le 23 mai, à la veille des élections. Mais la campagne ne s'arrête pas là : la CSC Wallonne et Bruxelloise a bien l'intention de rappeler aux partis concernés de passer des promesses aux actes. Premier moment fort pour rafraîchir la mémoire des politiques : une manifestation à Mons, ce 11 juin (voir tous les détails dans l'encadré).

Danielle Ernotte



## Action le 11 juin à Mons

Une manifestation pour dire non aux mesures anti-chômeurs, dire non aux emplois low cost, dire oui à un emploi de qualité pour tous... Et bien sûr, pour rappeler aux partis francophones de transformer en actes leurs promesses de revoir les mesures anti-chômeurs. Rendez-vous à 13h à Mons, rue des Canonniers, pour une « vente aux esclaves » et une « pendaison » de chômeurs en place publique. Renseignements pratiques auprès de votre fédération ou par courriel auprès de [pedro.rodriguez@acv-csc.be](mailto:pedro.rodriguez@acv-csc.be).

Plus d'infos sur la campagne « Au suivant ! » sur [www.csc-en-ligne.be](http://www.csc-en-ligne.be) ou sur la page Facebook de la CSC pour écouter des travailleurs témoigner.

## Quatre priorités pour faire progresser l'égalité

Quels sont les enjeux pour les femmes, aujourd'hui, dans le monde du travail ? Dix jours avant les élections, Action Femmes CNE a interpellé les partis politiques, en posant quatre questions précises. Leurs promesses électorales étaient claires... et nous savons désormais où mettre la pression.



Cinq candidats ont participé à notre débat : Dorothée Klein (CDH), Zoé Genot (Ecolo), Nadia Moscufo (PTB-Go !), Fabian Martin (PS) et Gisèle Mandaila (FDF). Le MR a décliné notre invitation.

### Débloquer les salaires pour atteindre l'égalité salariale

Depuis une dizaine d'années, l'écart salarial entre hommes et femmes se réduit, grâce au travail des syndicats et des pouvoirs publics, mais il reste du boulot pour atteindre l'égalité : les femmes gagnent toujours 23% de moins sur base annuelle et de 10% de moins sur base horaire ! Malheureusement, en bloquant les salaires pour 2013 et 2014, le gouvernement sortant a sérieusement compromis ce travail. En effet, lorsque les secteurs et les entreprises peuvent négocier, la plupart des augmentations sont favorables aux bas salaires, qui concernent majoritairement les femmes. Interdire cette négociation pénalise donc particulièrement ces dernières.

C'est au nouveau gouvernement qu'incombera la décision de prolonger ou non le blocage salarial. Lors de notre débat, les 5 partis se sont déclarés contre le blocage des salaires, mais certains ont nuancé leur réponse : le CDH souhaite réduire le « coût salarial », le PS n'a pas promis qu'aucune concession ne serait faite et le FDF envisage le blocage de l'indexation des salaires

au-delà d'un certain revenu... Nous devons donc maintenir la pression !

### Réduire collectivement le temps de travail pour lutter contre le chômage

Alors que l'emploi figure parmi les priorités politiques depuis des années, le taux de chômage continue d'augmenter dans notre pays. Parallèlement, le pourcentage des salariés à temps partiel augmente lui aussi, et à plus forte raison parmi les femmes. La CNE le dénonce depuis longtemps : le temps partiel, tel qu'il est vécu aujourd'hui par la très grande majorité des travailleuses, est source de précarisation. Nous continuons de penser qu'une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire est la solution pour offrir un emploi et une rémunération correcte à tous, permettre une meilleure qualité de vie.

Le FDF, le PTB-Go !, le PS et Ecolo ont confirmé que la réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire, faisait partie de leur programme. Le CDH, par contre, met l'accent sur les aménagements individuels pour

concilier vie privée et vie professionnelle, une solution qui ne nous convainc pas du tout car la grande majorité des travailleuses n'ont pas les moyens de négocier directement avec leur employeur.

### Individualisation des droits

La CNE a pris position depuis de nombreuses années en faveur de l'individualisation des droits, entre autres en ce qui concerne la sécurité sociale. Le système actuel repose sur un modèle familial qui ne correspond plus du tout à la réalité. Il pénalise les personnes soit en les rendant dépendantes de leur conjoint pour bénéficier de certaines allocations, soit en diminuant leurs allocations parce qu'elles cohabitent avec quelqu'un. Les 5 partis ont rappelé leur volonté de changer de système et de supprimer le statut de cohabitant. La CNE veillera donc à ce que l'individualisation des droits fasse partie de la déclaration gouvernementale de la prochaine équipe !

### Equipements collectifs

La compatibilité entre la vie professionnelle et la vie privée, principalement pour les femmes, passe aussi par une offre suffisante d'équipements collectifs de qualité et accessibles à tous, qu'il s'agisse de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées ou encore aux personnes handicapées. Or, non seulement les structures d'accueil sont trop peu nombreuses, mais en plus la commercialisation croissante de ces secteurs exclut une partie de la population, qui n'a pas les moyens de s'offrir ces services, pourtant essentiels.

Si tous les partis s'accordent pour dire qu'il faut créer plus de places, mais aussi favoriser le maintien à domicile et améliorer le statut des travailleuses et travailleurs du secteur, ils n'excluent pas systématiquement les acteurs commerciaux (à part PTB-Go !). La question du financement reste posée. À nous donc de convaincre les nouveaux pouvoirs en place que les équipements collectifs sont une priorité, et représentent même un investissement qui rapporte de l'argent à l'Etat, comme l'a démontré la province du Québec.

Julie Coumont



Revoyez l'entièreté du débat d'Action Femmes sur notre site [www.cne-gnc.be/action-femmes](http://www.cne-gnc.be/action-femmes).

## Indexations

Les prix de l'alimentation, du logement, du transport, des loisirs... varient sans cesse, et la plupart du temps à la hausse. Heureusement, en Belgique, les syndicats ont obtenu l'indexation automatique : lorsque la vie est plus chère, les salaires et les allocations sont adaptés et la hausse est partiellement compensée.

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si les indexations s'appliquant à votre commission paritaire ont bien été prises en compte. Il est précisé entre parenthèses si l'indexation concerne le salaire barémique (sal. bar.) et/ou effectif (effect.) dans le cas où votre salaire est supérieur au barème.

### Tout savoir sur l'index

Consultez notre dossier dans le Droit de juin 12, téléchargeable sur [www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be).

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si les indexations s'appliquant à votre commission paritaire ont bien été prises en compte.

CP*	Indexations mai 14
216	<b>Employés occupés chez les notaires</b> Salaires précédents x 1,0038 (sal. bar. et effect.).
224	<b>Métaux non ferreux</b> Salaires précédents x 1,0103 (sal. bar. et effect.).
308	<b>Sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation</b> Salaires précédents x 1,0014 (sal. min., les sal. effect. montent d'un même montant).
309	<b>Sociétés de bourse</b> Salaires précédents x 1,001393 (sal. min., les sal. effect. montent d'un même montant).
310	<b>Banques</b> Salaires précédents x 1,0014 (sal. bar.).
326	<b>Industrie du gaz et de l'électricité</b> Salaires précédents x 1,000099 ou traitements de base février 2014 (CCT garantie des droits) x 1,0065 (sal. bar.). Salaires précédents x 1,000099 ou traitements de base février 2014 (les nouveaux statuts) x 1,0065 (sal. bar.). Indexation de la prime de vacances.
326	<b>Industrie du gaz et de l'électricité</b> Salaires précédents x 1,001293 ou traitements de base février 2014 (CCT garantie des droits) x 1,0064 (sal. bar.). Salaires précédents x 1,001293 ou traitements de base février 2014 (les nouveaux statuts) x 1,0064 (sal. bar.).

## Augmentations conventionnelles

Les syndicats négocient également des augmentations salariales par secteur. Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si elles ont bien été prises en compte.

CP*	Augmentations conventionnelles mai 14
315.01	<b>Maintenance technique, assistance et formation dans le secteur de l'aviation</b> Introduction de l'indemnité de sécurité d'existence (en cas de chômage pour raison économique). A partir du 1er janvier 2014.
322	<b>Travail intérimaire et entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité</b> Prolongation prime pension de la CP 220: l'entreprise de travail intérimaire paie au travailleur intérimaire, qui est mis à la disposition d'utilisateurs relevant de la CP 220 (industrie alimentaire) une prime de 0,54 % (employé) de sa rémunération brute. La prime est octroyée à chaque décompte de salaire jusqu'au 28 février 2014. A partir du 1er janvier 2014.
215	<b>Habillement et confection</b> Augmentation plafond de l'intervention dans les frais de transport.

\* Vous trouverez le numéro de votre commission paritaire (CP) sur votre fiche de paie.

**Milit'en art!**  
Concours international de photos  
Concours gratuit, ouvert aux personnes physiques, associations, organisations.

Envie de participer ?  
Tous à vos clichés !

- Du 01/03/14 au 31/08/14  
Envoi des photos
- Du 15/10/14 au 31/12/14  
Exposition des 40 meilleures photos dans la salle des Pas Perdus du Palais de Justice de Mons

Consultez le règlement du concours sur notre site internet : [www.cscmonslalouviere.be](http://www.cscmonslalouviere.be)

## La CNE récupère 3,8 millions d'euros pour les temps partiels de la santé mentale

Dans le secteur de la santé mentale, l'ancienneté des temps partiels n'est pas prise en compte correctement. Résultat : les travailleurs concernés ne reçoivent pas le salaire auquel ils ont droit. Heureusement, après 3 ans de combat acharné, la CNE récupère les salaires... depuis 1996 et pour tout le monde !

Lorsqu'elle s'engage dans un mandat syndical, à 60 ans, Marie-Jeanne Goffinet a un objectif très précis : supprimer la discrimination que vivent les travailleuses et travailleurs à temps partiel dans le secteur de la santé mentale. Depuis 1996, au moment où elle succède à la Communauté Française comme pouvoir subsidiant, la Région wallonne divise l'ancienneté des travailleurs selon la durée de leur contrat : il faut ainsi 2 ans au travailleur à mi-temps pour acquérir la même ancienneté qu'un travailleur temps plein ! Résultat : « avec l'application des barèmes à l'ancienneté, la rémunération des temps partiels s'éloigne de plus en plus du montant qu'elle devrait atteindre », explique Marie-Jeanne. Avec les années, le manque à gagner s'accumule et les personnes concernées sont de plus en plus pénalisées. « Le secteur de la santé mentale, qui accompagne au quotidien, hors structure hospitalière, les patients souffrant de maladie mentale, est très peu syndicalisé. Il y a très peu de cohésion transversale, tout est à construire ! Mais comment convaincre les collègues de revendiquer collectivement si nous ne sommes pas capables de réparer cette discrimination ? Le dossier devient donc prioritaire ».

### La voie judiciaire

Pour constituer son dossier, l'équipe se base sur un jugement de 2005, portant sur un autre dossier mais qui reconnaît cette discrimination et condamne la Région Wallonne. « Une fois que nous avons notre raisonnement juridique, notre première démarche concrète est de convaincre un maximum de travailleurs à nous mandater pour déposer plainte. C'est un long travail de conviction : contacts téléphoniques, assemblées,

mails, etc... Les travailleurs culpabilisent et craignent de mettre leur service face à de graves difficultés financières. Il faut dire que les dommages sont très élevés pour la plupart des discriminés », raconte Marie-Jeanne. La délégation CNE porte plainte pour 40 travailleurs, à la fois à l'Auditorat du travail et à l'Inspection des lois sociales, et dépose copie de chaque plainte à la Région wallonne.



Il n'y a pas d'âge pour lutter contre les injustices : Marie-Jeanne Goffinet a entamé son mandat syndical à 60 ans, comme déléguée syndicale inter-centres pour les services de santé mentale.

### 40 plaintes, 261 bénéficiaires

Finalement, suite à ces démarches, la Région wallonne, l'Inspection des lois sociales et l'Auditorat du travail reconnaissent le préjudice non seulement pour les 40 plaignants, mais aussi pour toutes les personnes concernées depuis 1996 ! « Quelle victoire ! », se réjouit Marie-Jeanne, « la Région wallonne

a dégagé, lors de l'ajustement budgétaire d'octobre 2012, un budget de 3,850 millions d'euros pour réparer le préjudice. Le travail syndical qui s'ensuit est tout autant laborieux : vérifier le calcul des préjudices et le contenu des conventions de transaction proposées à chaque discriminé, conseiller les discriminés dans leurs démarches vers l'Office national des pensions, qui a également dû recalculer les allocations, rencontres avec le cabinet et l'administration... »

### L'action forge les convictions

« C'est vrai que le combat que j'ai mené ces 3 dernières années avec l'aide précieuse du juriste de la CNE et de ma permanente a pris une forme particulière : nous avons opté pour le chemin judiciaire, soutenu par des interpellations vers le politique, en espérant que l'addition de ces plaintes ferait avancer le dossier collectivement. » Pari réussi, donc ! « Mais le résultat le plus appréciable, celui qui me rend fière et qui m'a permis de passer sereinement le flambeau syndical à Michèle - car je suis maintenant une heureuse pensionnée, c'est que ce dossier épineux nous a permis de faire comprendre aux travailleurs de la santé mentale qu'ils ont des droits, qu'ils peuvent revendiquer, qu'ensemble, avec la CNE Non Marchand, on va plus haut ! Ils étaient d'ailleurs présents à la dernière manifestation du Non-Marchand... La première participation d'une longue série ! », conclut, heureuse, Marie-Jeanne.

Stéphanie Paermentier

## Pouvoir et contre-pouvoir

Les élections sont derrière nous. Nous les commentons dans ce dernier « Droit » avant l'été. Les citoyens et les citoyennes ont choisi, avec ou sans enthousiasme, se sont divisés selon leurs convictions, leur situation, leurs intérêts... C'est un temps important de la démocratie : celui où nous sommes invités à prendre parti, individuellement.

Il y a un autre temps, sans lequel, selon nous, la démocratie serait borgne : c'est le temps où travailleurs et citoyens s'unissent pour défendre, ensemble, ce qu'ils ont d'essentiel. Que nous puissions avoir, dans la démocratie des partis, des préférences différentes, c'est une évidence : c'est pour cela que la CNE ne donne jamais de consignes de vote. Mais il est tout aussi évident que sur plus d'un sujet, ce qui unit les travailleurs est plus essentiel que ce qui les distingue.

La fiscalité est un de ces sujets. On sait que la Belgique impose les travailleurs de façon importante, principalement parce qu'elle reste un paradis fiscal pour les grandes entreprises, les rentiers et ceux qui vivent de leurs revenus financiers, et paient très peu d'impôts. Sur ce point, toutes les enquêtes montrent les travailleurs unis : plus de 80% d'entre eux (en Flandre comme en Wallonie et à Bruxelles) demandent un impôt sur la fortune, qui permettrait de financer de façon plus juste les services collectifs (santé, enfance, personnes âgées...) qui sont notre première richesse, à chacun de nous.

*Si plus de 80% des Belges veulent une telle taxe « plus juste », pourquoi la majorité d'entre eux votent-ils pour des partis qui ne la défendent pas ?* C'est là une question intéressante, que je vous propose de méditer sur les plages de vos vacances, ou, mieux encore, de discuter avec vos proches lors des apéritifs ensoleillés de cet été.

\*

Il y a un second sujet qui unit les travailleurs autour d'un intérêt commun bien compris. Ou qui, hélas, devrait les unir, mais risque de les diviser et de les affaiblir. C'est la question du chômage. Beaucoup de partis et de médias s'ingénient à présenter les chômeurs comme l'adversaire des travailleurs, à nous mettre en concurrence les uns avec les autres. Souvent, le prétexte invoqué est qu'il y a des fraudeurs parmi les chômeurs... Bien sûr qu'il y en a : comme dans toutes les catégories sociales ! Mais cela détourne notre attention d'un fait essentiel, tellement évident qu'on risquerait de ne plus le voir : le chômage de masse pèse sur chacune et chacun de nous, travailleurs avec ou sans emploi, jeune ou vieux. C'est le sens de la campagne

« Au Suivant ! » que la CSC mène en Wallonie et à Bruxelles (lire page 12) : plus il y a de chômeurs, et plus ils sont harcelés pour accepter des « mini jobs » mal payés, plus forte est la pression sur les travailleurs avec emploi pour qu'ils renoncent à leurs droits.

Chaque travailleuse, chaque travailleur, a intérêt à ce que, si quelqu'un est privé d'emploi, il soit fortement assuré contre la misère, contre l'obligation d'accepter n'importe quel boulot sous-payé pour survivre. C'est là le sens essentiel de l'assurance-chômage : une assurance qui protège toute le monde, y compris celui ou celle qui n'aura pas chômé un seul jour de sa vie.

\*

« C'est la faute des chômeurs. »  
« C'est la faute des étrangers. »  
« C'est la faute des femmes... »

Il est logique que certains pouvoirs cherchent à nous diviser. Mais si la division au moment du vote, entre toutes les nuances du rose, du rouge, du vert ou de l'orange... fait partie de la démocratie parlementaire, l'autre moitié de la démocratie, la démocratie sociale, celle qui nous permet de négocier collectivement de meilleurs salaires (page 15), plus d'emploi (page 11), plus d'égalité hommes-femmes (page 13), demande au contraire la plus grande unité de toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'un travail pour vivre.

Il ne s'agit pas là de l'unité des gentils du pays des Bisounours, qui seraient unis parce qu'ils sont d'accord sur tout : il s'agit de l'unité nécessaire des travailleuses et travailleurs, avec et sans emploi, qui savent que, face à l'impôt, face à l'emploi, nous sommes dominés par les intérêts de ceux qui concentrent le pouvoir. Et que si nous ne voulons pas être individuellement écrasés par ce pouvoir, notre seule chance est de continuer à construire, collectivement, un contre-pouvoir.

C'est pour cela que vous êtes à la CNE ; c'est pour cela que la CNE est avec vous.

Felipe Van Keirsbilck  
Secrétaire général

